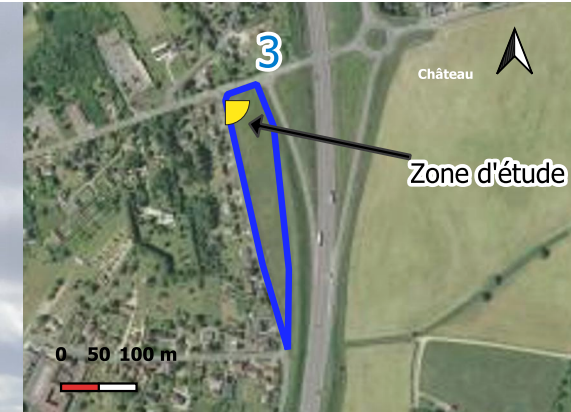


Légende

-  Zone d'étude
-  Point de vue n°3 bis

Dépôt sauvage de déchets de chantier lors du passage sur site. Dans le cadre du projet, ils seront retirés et retraités dans les filières associées.



Fipelec
Énergies renouvelables

Novembre 2024